

AIDE POUR LES MANIFESTATIONS AGRICOLES OU AGROALIMENTAIRES

Objectifs : Soutenir l'organisation de manifestations à caractère agricole ou agroalimentaire visant à favoriser et promouvoir les productions locales de qualité

Bénéficiaires :

Les aides seront destinées aux groupements d'agriculteurs, syndicat d'éleveurs et associations de producteurs dont le siège social se situe en Vendée et dont les productions sont issues de l'agriculture vendéenne.

Montant de l'aide :

Le programme d'aide prévoit des subventions basées sur la rayonnement géographique de la manifestation et pour des budgets minimum de 1 520 €, plafonnées à :

- 600 € pour des manifestations d'envergure locale,
- 4 000 € pour des manifestations d'envergure interdépartementale ou nationale,
- 8 000 € pour des manifestations d'envergure internationale.

Le montant d'aide ne devra pas dépasser le taux plafond d'aide de 70% des dépenses et il pourra être revu à due concurrence dans le cas où d'autres organismes publics participeraient au financement d'une opération.

L'octroi d'une subvention est limitée à une manifestation par an et par structure bénéficiaire.

Modalités :

➤ Dépenses éligibles :

Frais découlant directement de l'organisation ou de la participation aux manifestations, coûts réels de logistique notamment l'achat et la location de matériel d'exposition ou d'aménagement des stands de présentation.

S'adresser à :
DIRECTION GENERALE ADJOINTE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AMENAGEMENT
Service Agriculture et Pêche : 02.51.44.21.09